ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question au Gouvernement n° 1860

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Jacques Masdeu-Arus.
M. Jacques Masdeu-Arus. Monsieur le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme, la future A 14 reliant Orgeval a La Defense va ouvrir dans quelques semaines. Elle sera gratuite pour les automobilistes pratiquant le covoiturage. Cette mesure que vient d'annoncer la societe concessionnaire est une premiere dans notre pays. Elle prend un relief tout particulier en Ile-de-France, compte tenu des engorgements quotidiens dans cette region. S'agit-il la d'une initiative particuliere...
M. Jean-Claude Lenoir. Elle est heureuse !
M. Jacques Masdeu-Arus. ... ou faut-il y voir les premices d'une nouvelle facette de la politique des transports dans les grandes agglomerations urbaines ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme.
M. Bernard Pons, ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le depute, vous avez raison, cette decision est une premiere en France.
Le covoiturage consiste a transporter plusieurs passagers dans sa propre voiture. Cette solution, qui s'est developpee spontanement dans certaines circonstances, merite d'etre aidee par des avantages tarifaires - la gratuite, par exemple - de maniere a faciliter le transport dans des zones tres encombrees. J'ai donc decide de lancer cette operation a l'occasion de l'ouverture de l'A 14 par la societe des autoroutes Paris-Normandie, le 6 novembre prochain. L'autoroute sera gratuite pour les vehicules qui auront a leur bord au moins trois passagers pour des aller et retour quotidiens du lundi au vendredi.
C'est une innovation, mais elle n'est pas isolee. Elle s'inscrit dans une politique tendant a ameliorer la fluidite des transports, en particulier entre le domicile et le travail, dans les zones urbaines et periurbaines.
C'est ainsi que nous mettons en place des abonnements specifiques, souvent avec l'appui des collectivites locales, comme recemment a Amiens a l'occasion de l'ouverture de l'autoroute A 16. Nous allons examiner de tres pres l'experimentation sur la gratuite du covoiturage et nous esperons pouvoir developper cette politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour le Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Jacques Masdeu-Arus.
M. Jacques Masdeu-Arus. Monsieur le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme, la future A 14 reliant Orgeval a La Defense va ouvrir dans quelques semaines. Elle sera gratuite pour les automobilistes pratiquant le covoiturage. Cette mesure que vient d'annoncer la societe concessionnaire est une premiere dans notre pays. Elle prend un relief tout particulier en Ile-de-France, compte tenu des engorgements quotidiens dans cette region. S'agit-il la d'une initiative particuliere...
M. Jean-Claude Lenoir. Elle est heureuse !
M. Jacques Masdeu-Arus. ... ou faut-il y voir les premices d'une nouvelle facette de la politique des transports

dans les grandes agglomerations urbaines ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme.
M. Bernard Pons, ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le depute, vous avez raison, cette decision est une premiere en France.
Le covoiturage consiste a transporter plusieurs passagers dans sa propre voiture. Cette solution, qui s'est developpee spontanement dans certaines circonstances, merite d'etre aidee par des avantages tarifaires - la gratuite, par exemple - de maniere a faciliter le transport dans des zones tres encombrees. J'ai donc decide de lancer cette operation a l'occasion de l'ouverture de l'A 14 par la societe des autoroutes Paris-Normandie, le 6 novembre prochain. L'autoroute sera gratuite pour les vehicules qui auront a leur bord au moins trois passagers pour des aller et retour quotidiens du lundi au vendredi.
C'est une innovation, mais elle n'est pas isolee. Elle s'inscrit dans une politique tendant a ameliorer la fluidite des transports, en particulier entre le domicile et le travail, dans les zones urbaines et periurbaines.
C'est ainsi que nous mettons en place des abonnements specifiques, souvent avec l'appui des collectivites locales, comme recemment a Amiens a l'occasion de l'ouverture de l'autoroute A 16. Nous allons examiner de tres pres l'experimentation sur la gratuite du covoiturage et nous esperons pouvoir developper cette politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour le Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : M. Masdeu-Arus Jacques
Circonscription : - RPR
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1860
Rubrique : Transports urbains
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 octobre 1996, page 5439
Réponse publiée le : 17 octobre 1996, page 5439
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 octobre 1996